



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Lorraine

Toul le 9 juillet 2014

Unité Territoriale de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse
8bis, Rue Pierre Fourier - CS 12247
54022 NANCY Cedex

Nos réf. : PaD/NW/367/2014
Affaire suivie par : Patrice DUMET
patrice.dumet@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 03.83.36.55.12 Fax : 03.83.37.63.66

COOPÉRATIVE AGRICOLE LORRAINE À ECROUVES

Compte-rendu de la réunion de la commission de suivi de site (CSS) du 13 juin 2014

La commission de suivi de site (CSS) de l'établissement COOPÉRATIVE AGRICOLE LORRAINE (CAL) à ECROUVES, classé SEVESO seuil haut, s'est réunie à la mairie d'ECROUVES le vendredi 13 juin 2014.

Membres présents :

- M. Eric MEYNARD
Sous-préfet de l'arrondissement de Toul, représentant le Préfet de Meurthe-et-Moselle, et président de la commission de suivi de site
- M. Patrice DUMET
Représentant la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Lorraine - Inspecteur des installations classées en charge du suivi de l'établissement
- M. Damien CUNAT
Représentant le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Meurthe-et-Moselle
- Mme Agathe ANDRÉ
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de Meurthe-et-Moselle
- Mme Christine MAIRE
Représentant le Directeur Départemental des Territoires de Meurthe-et-Moselle
- M. Roger SILLAIRE
Maire de la commune d'ÉCROUVES
- Mme Audrey-Helen RADER
Conseillère municipale d'ÉCROUVES
- M. François MARIE
Conseiller municipal d'ÉCROUVES
- M. Bernard DEPAILLAT
Représentant Mme la présidente de la Communauté de Communes du Toulous
- Mme Michèle PILOT
Vice-présidente du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle
- M. Jean-Michel THIEBAUT
Exploitant CAL
- M. Daniel SCIRETTA
Exploitant CAL
- M. Sébastien MOUROUX
Exploitant CAL
- M. Pierre CRETIN
Riverain du site
- Mme Danielle CHENOT
Riverain du site

l'exception de quelques erreurs méthodologiques, les distances d'effets actées dans le cadre du PPRT ne sont pas remises en cause.

M. DUMET informe ensuite la commission que l'établissement, actuellement soumis à la directive SEVESO 2, relèvera à partir du 1^{er} juin 2015 de la directive SEVESO 3.

Mme ARAMA précise que l'entrée en vigueur de la directive SEVESO 3 ne changera pas le classement de l'établissement étant donné que dans le cadre de la modification de la nomenclature des installations classées liée à la mise en place de cette nouvelle directive, les seuils applicables à la rubrique « Stockage d'engrais simples et composés solides à base de nitrate d'ammonium » ne sont pas modifiés.

Mme ANDRE signale qu'un exercice PPI « sur table » a été réalisé pour cet établissement en décembre 2013 et que le résultat est satisfaisant.

M. SILLAIRE estime qu'il faudra tester les coupures de circulation lors du prochain exercice « en situation réelle ».

M. CUNAT informe la commission que le SDIS de Meurthe-et-Moselle a validé le Plan d'Opération Interne de l'entreprise (POI) pour ce qui est de son domaine de compétence et demande quelques précisions :

- utilisation de la téléalarme : s'assurer que le centre de gestion de l'alarme aura les consignes pour prévenir le SDIS de Meurthe-et-Moselle en cas d'incendie ;
- confirmer la présence et l'emplacement exact de la colonne sèche passant sous la voie-ferrée ;
- garantir la présence d'une personne compétente pour l'accueil des secours en dehors des heures ouvrées en moins d'une heure.

Mme RAEDER note qu'un système d'astreinte sera difficile à mettre en place compte tenu du faible nombre de salariés sur le site.

M. MOUROUX répond qu'il existe déjà un système d'astreinte et que compte tenu de la cinétique relativement lente des phénomènes dangereux potentiels, la personne d'astreinte aura le temps d'arriver sur place.

M. THIEBAUT confirme que la CAL mettra en œuvre les mesures nécessaires.

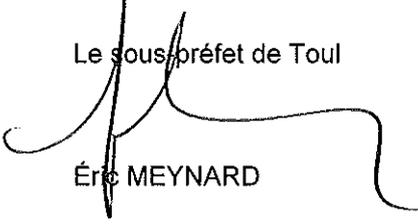
M. DUMET indique que ces questions méritent d'être étudiées par l'exploitant et qu'un bilan des actions menées pourra être présenté lors de la prochaine réunion de la CSS.

M. MARIE demande s'il est possible que les nouveaux conseillers municipaux puissent visiter le site.

M. THIEBAUT confirme que cette visite sera organisée prochainement.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur MEYNARD lève la séance en remerciant les membres de la commission pour leur participation.

Le sous-préfet de Toul



Eric MEYNARD